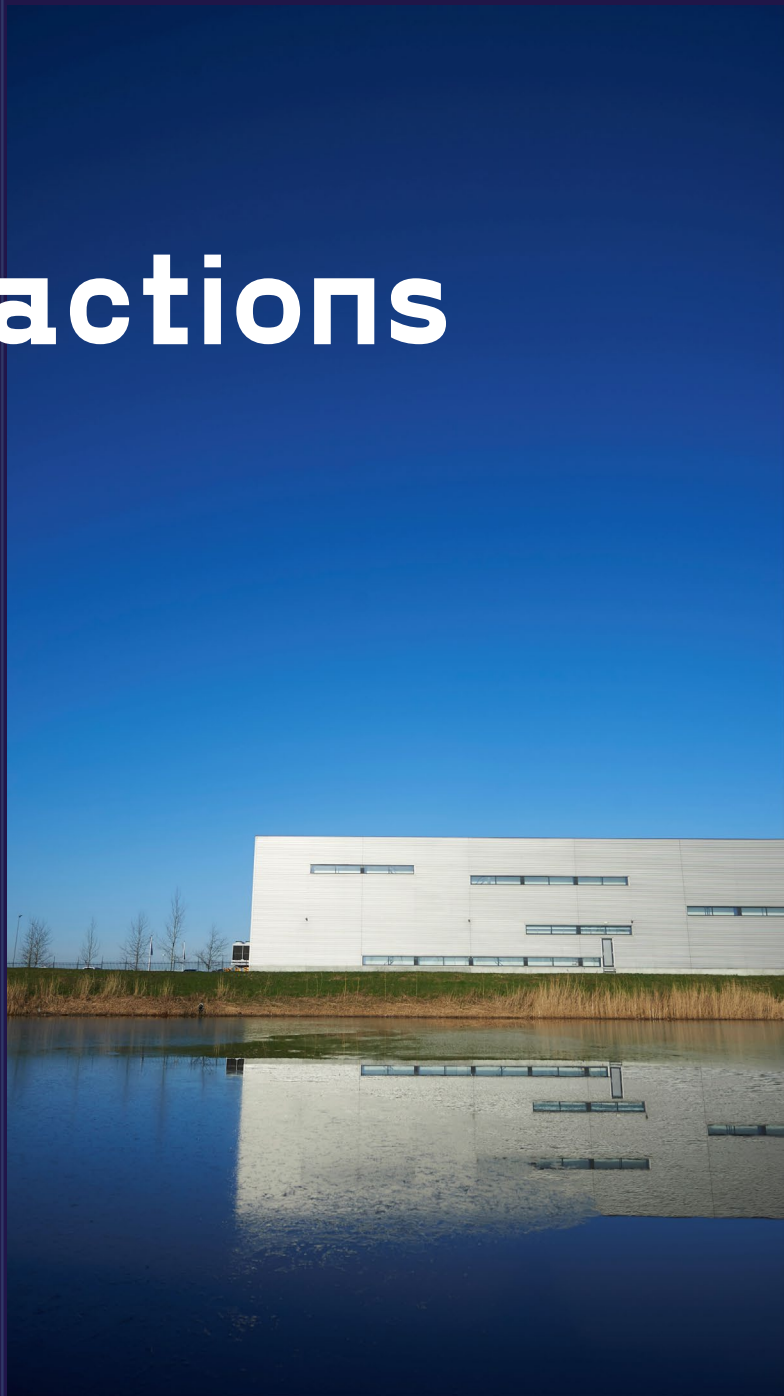


Cession d'actions propres

Communiqué de presse – De l'administrateur unique

Information réglementée

Embargo jusqu'au 19/04/2022 – 18h00



EN SAVOIR PLUS:
WWW.MONTEA.COM/FR



MONTEA
SPACE FOR GROWTH

Cession d'actions propres

L'article 8:6 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et Associations prévoit que toute cession d'actions propres doit être rendue publique.

En vertu de cet article, Montea annonce qu'elle a cédée des actions Montea hors bourse (OTC) aux bénéficiaires d'un plan d'achat d'actions.

Aperçu des transactions :

Date	Nombre d'actions	Prix par action (€)
11/04/2022	600	90,24
12/04/2022	1.500	92,32
13/04/2022	1.500	92,32
13/04/2022	200	92,32
13/04/2022	200	90,24
14/04/2022	110	92,32
14/04/2022	69.258	90,24
14/04/2022	1.000	90,24
15/04/2022	200	92,32

À la suite des transactions susmentionnées, le nombre total d'actions propres s'élève à 7.854 (0,05% sur un total de 16.215.456 actions) au 15 avril 2022.

Ces informations sont également disponibles sur <https://montea.com/investor-relations/fr/rachat-propres-actions>.

DÉCLARATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 37 DE LA LOI SIR

Conformément à l'article 37, §2, quatrième alinéa de la Loi SIR *juncto* l'article 8 de l'AR SIR, les opérations envisagées par la société doivent être notifiées à la FSMA, et les données y afférentes doivent également être rendues publiques, si certaines personnes, telles que spécifiées à l'article 37, §1 de la Loi SIR, agissent directement ou indirectement comme contrepartie dans ces opérations ou peuvent obtenir un quelconque avantage de nature patrimoniale à l'occasion de l'opération.

Par ce communiqué de presse, il est annoncé que le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer en tant que membre du management exécutif, pourraient tirer un certain avantage financier de la décision de l'administrateur unique de faire à chacun d'eux une offre d'achat d'actions dans le cadre d'un plan d'achat d'actions.

Le plans d'achat d'actions, et les offres qui en découlent, ont pour but de renforcer encore la participation active de la direction et des employés et de perpétuer ainsi la continuité de la direction et des employés de Montea.

L'offre des actions est donc dans l'intérêt de la Société et s'inscrit dans la stratégie d'entreprise normale de la Société.

Ces détails seront également expliqués dans le rapport financier annuel de l'exercice 2021 et dans le rapport du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions légales applicables.

MONTEA "SPACE FOR GROWTH"

Montea SA est une société immobilière réglementée publique sous droit belge (GVV/SIR) spécialisée dans les ensembles logistiques et semi-industriels situés en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Au 31/12/2021, le portefeuille immobilier représentait une superficie totale de 1.545.165 m², répartie sur 79 sites. Montea SA est cotée depuis fin 2006 à la bourse Euronext Bruxelles (MONT) et Euronext Paris (MONTP).

CONTACT PRESSE

Jo De Wolf | +32 53 82 62 62 | jo.dewolf@montea.com

PLUS D'INFO

www.montea.com

